

construction, et la meilleure utilisation possible des locaux à usage de bureaux qu'y fournit le Gouvernement autrichien,

Notant que le Gouvernement autrichien a offert à l'Organisation des Nations Unies d'utiliser les locaux auxquels l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déclarée prête à renoncer dans le bâtiment dit tour A-2 du centre du Donaupark,

Considérant que les rapports du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies à New York et à Genève⁵⁶ seront examinés par l'Assemblée générale à sa trente et unième session,

1. *Autorise* le Secrétaire général à informer le Gouvernement autrichien que l'Organisation des Nations Unies est disposée à examiner son offre concernant les locaux supplémentaires susmentionnés;

2. *Approuve* la suggestion du Secrétaire général selon laquelle l'installation d'organismes ou de services de l'Organisation des Nations Unies dans le centre du Donaupark, à Vienne, faciliterait l'obtention de locaux pour faire face aux besoins futurs de divers organismes et services;

3. *Exprime l'opinion* que, lorsque les travaux du Donaupark seront terminés, et si les locaux actuels

⁵⁶ A/9854, A/10279 et A/10280.

aux présents sièges sont intégralement utilisés, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas acquérir de locaux supplémentaires à usage de bureaux à New York ou à Genève sans avoir envisagé d'abord d'utiliser les locaux disponibles à Vienne;

4. *Prie* le Secrétaire général, après avoir pris en considération les observations et propositions formulées à la trentième session de l'Assemblée générale au cours du débat sur l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences, de présenter à l'Assemblée lors de sa trente et unième session — outre des renseignements détaillés sur les incidences administratives, opérationnelles, financières et sociales à considérer, et après avoir consulté les gouvernements des autres pays où l'Organisation des Nations Unies a des bureaux et qui pourraient être intéressés — un rapport circonstancié sur l'utilisation optimale des locaux à usage de bureaux par les organismes et services de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui sont financés à l'aide de fonds extra-budgétaires, pour permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la question en connaissant parfaitement la situation existante, ainsi que les exigences et besoins futurs des divers organismes en la matière.

2442^e séance plénière
16 décembre 1975

3531 (XXX). Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975

A

OUVERTURE DE CRÉDITS FINALE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1974-1975 :

1. Le crédit de 606 033 000 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 3359 A (XXIX) du 18 décembre 1974 est augmenté de 6 517 000 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 3359 A (XXIX)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>			
1 ^{er} . Organes directeurs (l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires)	9 030 000	(1 045 000)	7 985 000
2. Services relevant directement du Secrétaire général	7 561 000	349 000	7 910 000
TOTAL, TITRE PREMIER	16 591 000	(696 000)	15 895 000
<i>TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix</i>			
3. Organes directeurs	7 544 000	(2 092 000)	5 452 000
4. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	6 916 000	(121 000)	6 795 000
5. Missions spéciales	22 346 000	160 000	22 506 000
TOTAL, TITRE II	36 806 000	(2 053 000)	34 753 000
<i>TITRE III. — Activités économiques et sociales</i>			
6. Organes directeurs	2 788 000	34 000	2 822 000
7. Département des affaires économiques et sociales	34 998 000	(1 603 000)	33 395 000
7A. Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales	396 000	(308 000)	88 000
8. Commission économique pour l'Europe	11 250 000	1 443 300	12 693 300
9. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	12 255 000	122 000	12 377 000
10. Commission économique pour l'Amérique latine	14 069 000	(132 000)	13 937 000

		<i>Crédits ouverts par la résolution 3359 A (XXIX)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Chapitres</i>		<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
11.	Commission économique pour l'Afrique	13 908 000	(79 000)	13 829 000
12.	Commission économique pour l'Asie occidentale ..	4 134 000	690 000	4 824 000
13.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	12 418 000	556 000	12 974 000
14.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	33 114 000	894 000	34 008 000
15.	Organisation des Nations Unies pour le développe- ment industriel	36 792 000	511 000	37 303 000
16.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	6 985 000	(66 000)	6 919 000
17.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1 167 000	173 600	1 340 600
18.	Contrôle international des stupéfiants	3 099 000	255 800	3 354 800
19.	Programme ordinaire d'assistance technique	17 966 000	(558 000)	17 408 000
	TOTAL, TITRE III	<u>205 339 000</u>	<u>1 933 700</u>	<u>207 272 700</u>
	TITRE IV. — Droits de l'homme			
20.	Droits de l'homme	4 814 000	388 000	5 202 000
	TOTAL, TITRE IV	<u>4 814 000</u>	<u>388 000</u>	<u>5 202 000</u>
	TITRE V. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation			
21.	Organes directeurs	572 000	(101 000)	471 000
22.	Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	3 191 000	(27 000)	3 164 000
23.	Conseil et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	1 271 000	6 000	1 277 000
	TOTAL, TITRE V	<u>5 034 000</u>	<u>(122 000)</u>	<u>4 912 000</u>
	TITRE VI. — Cour internationale de Justice			
24.	Cour internationale de Justice	4 550 000	127 000	4 677 000
	TOTAL, TITRE VI	<u>4 550 000</u>	<u>127 000</u>	<u>4 677 000</u>
	TITRE VII. — Activités juridiques			
25.	Commissions, comités et conférences juridiques ...	1 810 000	(195 000)	1 615 000
26.	Service juridique	5 517 000	(657 000)	4 860 000
	TOTAL, TITRE VII	<u>7 327 000</u>	<u>(852 000)</u>	<u>6 475 000</u>
	TITRE VIII. — Services communs			
27.	Service de l'information	25 829 000	(146 300)	25 682 700
28.	Administration, gestion et services généraux	97 006 000	1 517 600	98 523 600
29.	Département des conférences	71 120 000	226 500	71 346 500
30.	Bibliothèques	7 806 000	31 000	7 775 000
	TOTAL, TITRE VIII	<u>201 761 000</u>	<u>1 566 800</u>	<u>203 327 800</u>
	TITRE IX. — Dépenses spéciales			
31.	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 313 000	(65 500)	17 247 500
32.	Dépenses diverses	2 596 000	2 314 000	4 910 000
	TOTAL, TITRE IX	<u>19 909 000</u>	<u>2 248 500</u>	<u>22 157 500</u>
	TITRE X. — Locaux			
33.	Travaux de construction, transformation et amélio- ration des locaux et gros travaux d'entretien ...	21 744 000	1 220 000	22 964 000
	TOTAL, TITRE X	<u>21 744 000</u>	<u>1 220 000</u>	<u>22 964 000</u>

		<i>Crédits ouverts par la résolution 3359 A (XXIX)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Chapitres</i>		<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
TITRE XI. — Contributions du personnel				
34.	Contributions du personnel	83 751 000	(1 651 000)	82 100 000
	TOTAL, TITRE XI	83 751 000	(1 651 000)	82 100 000
TITRE XII. — Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient				
35.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2 747 000	67 000	2 814 000
	TOTAL, TITRE XII	2 747 000	67 000	2 814 000
<i>Imprimerie : économies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat . . .</i>		(4 340 000)	4 340 000	—
TOTAL GÉNÉRAL		606 033 000	6 517 000	612 550 000

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Le crédit total net ouvert aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera géré comme un tout sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 19 pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois de travail d'experts;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé au titulaire du marché ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, des prélèvements de 29 000 dollars et 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque sont autorisés pour 1974 et 1975, respectivement, pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

2444^e séance plénière
17 décembre 1975

B

PRÉVISIONS DE RECETTES FINALES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1974-1975 :

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 3359 B (XXIX) du 18 décembre 1974 seront diminuées de 409 000 dollars, cette diminution se répartissant comme suit :

		<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 3359 B (XXIX)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Chapitres des recettes</i>		<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel				
1 ^{er} .	Recettes provenant des contributions du personnel . .	85 103 000	(1 651 000)	83 452 000
	TOTAL, TITRE PREMIER	85 103 000	(1 651 000)	83 452 000
TITRE II. — Autres recettes				
2.	Recettes générales	8 982 000	358 000	9 340 000

	Montants estimatifs approuvés dans la résolution 3359 B (XXIX)	Augmentations ou (diminutions)	Montants révisés
<i>Chapitres des recettes</i>			
3. Activités productrices de recettes	6 434 000	Dollars des Etats-Unis 884 000	7 318 000
TOTAL, TITRE II	15 416 000	1 242 000	16 658 000
TOTAL GÉNÉRAL	100 519 000	(409 000)	100 110 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

2444^e séance plénière
17 décembre 1975

3532 (XXX). Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : méthodes de financement de l'aide d'urgence et des activités de coopération technique

L'Assemblée générale,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les méthodes de financement de l'aide d'urgence et des activités de coopération technique⁵⁷ et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁸,

1. *Décide* de créer, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires qui a été créé en application de la résolution 3243 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1974, relative au renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, deux nouveaux comptes spéciaux ayant respectivement comme objectif pour l'exercice biennal 1976-1977 les chiffres suivants :

a) 400 000 dollars destinés à augmenter les fonds disponibles au budget ordinaire pour l'aide d'urgence;

b) 600 000 dollars pour les dépenses de programmes d'assistance technique concernant la prévention des catastrophes et l'assistance aux gouvernements pour la planification en prévision des catastrophes;

2. *Autorise* le Secrétaire général, sous réserve qu'il dispose des contributions volontaires susmentionnées, à augmenter progressivement, jusqu'à concurrence de 30 000 dollars, le montant de l'aide d'urgence par pays et par catastrophe;

3. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale chaque année sur la situation du fonds d'affectation spéciale.

2444^e séance plénière
17 décembre 1975

3533 (XXX) Demandes de crédits révisés pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, par laquelle elle a fait siens la Décla-

⁵⁷ A/C.5/1688 et Corr.1.

⁵⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 8A (A/10008/Add.1 à 28), document A/10008/Add.5.

ration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels⁵⁹,

Reconnaissant la signification et l'importance capitales de la Déclaration et du Plan d'action de Lima pour l'industrialisation des pays en développement,

Notant avec regret que les données fournies par le Secrétaire général dans ses demandes de crédits révisés pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel⁶⁰ renseignent insuffisamment sur le lien entre les ressources qui y sont demandées et les programmes qui découlent de la Déclaration et du Plan d'action de Lima,

1. *Accepte* les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶¹ concernant les demandes de crédits présentées par le Secrétaire général dans son rapport⁶⁰;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente et unième session, des demandes de crédits révisés pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en tenant pleinement compte de tous les éléments de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et en indiquant clairement les crédits nécessaires de ce fait pour les programmes et les ressources correspondantes.

2444^e séance plénière
17 décembre 1975

3534 (XXX). Mode de présentation du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Soucieuse d'améliorer le mode de présentation du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources financières disponibles et d'avoir une base de comparaison plus solide et des arguments bien fondés lorsqu'il est proposé d'accroître éventuellement ces ressources, et soucieuse de trouver les moyens budgétaires voulus pour financer les nouveaux programmes en utilisant les ressources libérées,

⁵⁹ Adoptés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à sa deuxième Conférence générale, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975 (voir A/10112, chap. IV).

⁶⁰ A/C.5/1715/Rev.1.

⁶¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 8A (A/10008/Add.1 à 28), document A/10008/Add.26.